

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°33/2021****OBJET : RENOVATION DU CLOCHER – DEMANDE DE
SUBVENTION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	18
Excusés :	9
Pouvoirs :	6
Votants :	24

SÉANCE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 30 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jean-Marie ROUAN, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Emile BEZZONE, Pierre BRANCATO, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Eric ROMAN, Sandrine BRUNET.

PROCURATIONS : Emile BEZZONE qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Jeannot MANCINI qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Stéphane GARAVAGNO ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Monsieur le Maire explique que le clocher attendant à l'Eglise Saint Martin datant du 10^{ème} siècle, présente plusieurs pathologies anciennes dans la salle de cloches et la tour de l'escalier. Des tirans de renfort semblent avoir été ajoutés dans la salle des cloches car ils sont à l'extérieur de la maçonnerie. Ils sont aujourd'hui dans un état de corrosion avancé qui ne leur permet pas d'assurer leur fonction. Une dalle en béton hourdi a été coulée il y a une quinzaine d'année sur le niveau deuxième corniche.

Des fissures naissantes sur la partie haute du clocher montrent une fragilisation de l'édifice.

La Commune sera accompagnée de Madame Emmanuelle Perrin, architecte dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de réaliser un diagnostic et bâtir un cahier des charges.

Des travaux d'urgence doivent être diligentés pour la restauration de ce patrimoine ancien.

Monsieur le Maire propose de solliciter la fondation du patrimoine afin d'obtenir une subvention.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses

Coût estimatif des travaux : 200 000€

Recettes

Département : fonds spécial d'aides pour le patrimoine religieux : 60 000€ (30%)

Fondation du patrimoine : 20 000€ (10%)

Autofinancement : 120 000€

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

SOLLICITE une subvention la plus large possible auprès de la Fondation du Patrimoine pour la rénovation du clocher de l'église Saint Martin, au titre du fonds spécial d'aides pour le patrimoine religieux.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 7 JUIL. 2021
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 7 JUIL. 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

